

## **Compte rendu réunion du conseil municipal du 12 décembre 2025**

### 1. Finances :

- Les élus ont voté les admissions en non-valeur et les créances éteintes pour le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement.
- Deux décisions modificatives ont été adoptées, respectivement pour le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement.
- L'assemblée délibérante a voté l'autorisation d'ouverture des crédits en investissement avant le vote du BP 2026.
- Le Conseil municipal a décidé d'augmenter la redevance assainissement, part fixe abonnement, qui passera de 80€ par an et par abonné en 2025, à 85€ en 2026. Précision étant faite que pour les logements ayant un seul tabouret pour deux habitations, la redevance serait divisée par deux, et que pour la résidence du Cheval Blanc qui possède deux tabourets, la somme totale serait divisée par le nombre de logements soit 11.

### 2. Les élus échangent sur l'organisation d'un comice agricole qui pourrait avoir lieu en octobre 2026 sur la commune.

### 3. Monsieur le Maire informe l'assemblée que par suite du concours organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) pour récompenser les communes qui luttent contre la pollution lumineuse de leur territoire, la commune de St-Laurent-de-Céris a décroché le Label 4 étoiles des villes et villages étoilés 2024-2025 accompagné du certificat officiel.

Trois panneaux « Village étoilé » seront installés prochainement aux entrées de bourg.

### 4. Les élus remercient l'association « les citoyens de la Sonnette » ainsi que les citoyens bénévoles, pour la confection des décorations de Noël installées sur la commune, donnant de belles couleurs en cette fin d'année 2025.

### 5. Monsieur le Maire informe les élus que la commune a réalisé une déclaration de sinistre auprès de son assurance à la suite du cambriolage de l'épicerie locale qui a eu lieu le 22 novembre dernier.

### 6. Un appel d'offre va être déposé avant la fin de l'année 2025 pour engager la phase travaux dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul de l'école par une chaudière biomasse.

### 7. Le Conseil municipal valide le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) dans le cadre de l'étude de l'acquisition potentielle de la maison Journaud par la mairie de St Laurent.